

**PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF**  
**RESOLUTIONS AGO DU 11 JUIN 2020**

**Projet de résolution n°1 :**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2 828 000,712 Dinars ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2019.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Projet de résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2019 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration à savoir :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>2 828 000,712 Dinars</b>
+ Report à nouveau ex 2018	1.121.791,840 Dinars
<b>Total (1)</b>	<b>3.949.792,552 Dinars</b>
- Dividendes à distribuer	2.200.000,000 Dinars
- <b>Report à nouveau ex 2019</b>	<b>1.749.792,552 Dinars</b>

Le dividende sera mis en paiement à raison de 2,200 Dinars par action à partir du 19 juin 2020.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Projet de résolution n°3 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Habib BEN SAAD ;
- Monsieur Khaled FEKIH ;
- Monsieur Selim RIAHI ;
- La Banque de Tunisie ;
- La Compagnie d'Assurances et de Réassurances ASTREE.

Ces mandats prendront fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Projet de résolution n°4 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat du cabinet FINOR en tant que commissaire aux comptes pour une durée de trois ans. Ce mandat prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice de 2022.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Projet de résolution n°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs à vingt-quatre mille Dinars (24.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**Projet de résolution n°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**